

CR AG ANKF 4 avril 2014

Membres du bureau présents : Bruno Dutemple, Marie Hélène Hevin, Cyril Dupuis, Pascale Mairé, Xavier Clair, Christian Courraud, Isabelle Bertrand, Hélène Bourhis, Nessia Fellmann

Excusés : Bernard Moulin, Aymeric Ribadeau, Marion Boisseau, Loïc Plisson, Marie Christine Marty

27 présents et 12 pouvoirs

Ordre du jour :

- Bilan annuel : bilan moral et financier
- Démission du bureau actuel
- Bilan de la situation de la fasciathérapie en France.
- Actuellement, les adhésions à l'ANKF sont exclusivement réservées aux personnes ayant suivi une formation en fasciathérapie auprès de point d'appui (FasciaFormationPro depuis 2013). Est-il intéressant de prévoir l'ouverture de l'adhésion à des personnes extérieures pour intégrer à notre association des professionnels d'autres horizons qui seraient curieux ou experts de la thématique du fascia ?
- Élection du nouveau bureau

Concernant les actions judiciaires :

Peu de nouveautés, ...

- Concernant la diffamation : Fin juin, audience d'appel / Miviludes : on saura qui doit juger sur le fond, tribunal administratif ou 17° chambre ?
- Concernant le recours pour demander la modification du Guide « Santé et dérives sectaires » contre la Miviludes / conseil d'état : pas de nouvelles, on est dans un délai normal, pour ce genre d'affaire.
- Concernant le recours / CNOMK : pas de nouvelles, idem

Bilan financier :

Recettes banque : Total des recettes 2013: 13787.66€

Dépenses banque : total des dépenses 2013 : 21020.25€

Les comptes ont été ajustés cette année grâce au livret A, et il reste dessus 19663,14€, le plus gros poste de dépenses ayant été celui des avocats (16703,96€)

Validé à l'unanimité

Rem : Les honoraires d'avocat correspondent aux frais de procédure et frais de conseils (par rapport à la presse notamment).

2012 : 162 adhérents payants

2013 : 193 adhérents payants

2014 : réinscription en cours ...

Question sur l'adhésion ANKF soumise à réflexion :

Dans les statuts, il est précisé qu'il faut être MKDE formé à la MDB pour adhérer à l'ANKF, puis on a évolué vers le statut de société savante. On se demande si on ne pourrait pas permettre l'adhésion à des personnes qui s'intéressent aux fascias. Est ce que des non kinés pourraient adhérer ?

Intérêt : pouvoir accueillir des personnes d'autres horizons qui s'intéressent à la dynamique fasciale, donner du poids à la société savante.

Peut on envisager un parrainage ? c'est un des critères pour entrer dans une société savante.

Si on ouvre, se pose la question d'une certaine confidentialité comme pour le forum : est ce qu'on pourrait limiter l'accès au forum ?

Le changement de nom de l'association n'est pas d'actualité car toutes les actions en justice sont menées au nom de l'ANKF.

Présentation de la fasciathérapie par Sophie Renet-Renouf et Jeanne Rocher en tant que kiné et fasciathérapeute auprès de la section locale de Basse Normandie de la Section Mutualiste de l'EDF, sur le thème « mal du dos, mal du siècle » : conférence puis des échanges très intéressants, 2 salles, présentation orale avec les buts de la fasciathérapie dans le mal du dos et atelier de mouvement et dans l'autre salle, quelques traitements rapides de présentation. Bon contact avec un microkiné, une prof de yoga. On perçoit une envie de réseau qui fait du bien ...

Election du bureau : tous les ans, le bureau démissionne et se représente qui le souhaite. Bruno souhaite rester au bureau mais ne se représente pas en tant que président.

Ne se représentent pas : Nessia Fellmann, Pascale Mairé, Marie Christine Marty
Se présentent en nouvelles personnes : Anouk Serre, Sophie Renet-Renouf

Voté à l'unanimité : Bruno Dutemple, Marie Hélène Hevin, Cyril Dupuis, Xavier Clair, Christian Courraud, Isabelle Bertrand, Hélène Bourhis, Bernard Moulin, Aymeric Ribadeau, Marion Boisseau, Loïc Plisson, Marie Christine Marty, Anouk Serre, Sophie Renet-Renouf, Agnès Ollivier

La constitution définitive du bureau, précisant la répartition des postes, sera discutée en réunion de bureau début juin.